



Compte rendu CSE du 28 novembre 2019

L'accord sur le renouveau du droit syndical prend dès ce 1^{er} CSE Pôle emploi Normandie toute sa teneur : la Direction sort les griffes dès cette 1^{ère} réunion pour tenter de museler les élu.e.s normand.e.s.

- La Direction nous annonce qu'elle ne voit pas d'intérêt à mettre à l'ordre du jour des CSE à venir le point « questions diverses ». Ce point étant celui permettant d'évoquer des sujets à la demande des élu.e.s qui ne soient pas à l'ordre du jour. Pour la CGT, c'est inacceptable !

Non, Madame la Directrice, vous n'avez pas la prérogative de choisir les sujets que les élu.e.s du personnel peuvent évoquer ou pas !

- A la reprise de l'après-midi, un membre de la Direction est venu signifier en toute discrétion à la suppléante CGT qu'elle n'avait « pas le droit de s'exprimer » !

Il est inacceptable que la Direction, obligée par un accord, tolère la présence d'un.e suppléant.e par organisation syndicale tout en lui refusant le droit à la parole !

C'est une attaque directe au principe de la liberté d'expression

Non, Madame la Directrice, nos élu.e.s suppléant.e.s ne viendront pas faire les plantes vertes dans vos instances, nous exigeons que chacun.e soit respecté.e !

A l'ouverture de la séance, les élu.e.s donnent lecture d'une déclaration intersyndicale visant à dénoncer la position déloyale de la Direction concernant l'expertise réalisée par le cabinet DEGEST sur la gestion de crise suite à l' « évènement Lubrizol » et ses conséquences éventuelles sur la santé des agent.e.s.

En effet, la Direction vient de dénoncer, pour le moins très tardivement, le coût de cette expertise. Coût dont bien sûr elle avait depuis longtemps connaissance.

Ce revirement de posture de la Direction pose question quant à la volonté de celle-ci d'améliorer sa gestion de crise, d'agir en transparence et interroge sur l'attention réelle donnée à la santé des salarié.e.s.

Face à cette déclaration commune de l'ensemble des élu.e.s au CSE, notre Direction n'apporte pour toute réponse qu'un mépris : c'est noté.

En amont du 1^{er} point, la CGT réaffirme sa volonté de voir s'appliquer une alternance des lieux de tenue des CSE à venir entre Rouen et Caen, ceci afin de respecter l'ensemble des élu.e.s qui y siège. Plusieurs organisations syndicales se sont faites porteuses de cette demande d'alternance mais étrangement pas toutes.

1- Information sur les orientations stratégiques de Pôle emploi

Déclaration CGT sur les orientations stratégiques.

Les Orientations stratégiques 2020-2022 s'inscrivent pleinement dans la continuité des précédentes et mettent en œuvre une Convention Tripartite à l'opposé des besoins des usager.e.s.

Ces Orientations entendent accroître les gains de productivité, détériorer nos conditions de travail, pressurer les travailleurs/travailleuses privé.e.s d'emploi. Une nouvelle fois, ce sont les missions de Service Public et de Protection Sociale qui sont attaquées.

L'« efficience » reste le maître mot de ces orientations : les renforts évoqués ne permettent pas d'exercer pleinement nos missions, pire, ils accroissent la précarité au sein de notre Etablissement.

Pour la CGT, l'artifice des 1000 CDD supplémentaires ne compense ni la perte d'effectif subie depuis 2018 ni ne permet de réaliser nos missions. Au contraire, la modification de la CCN autorisant l'embauche en CDD en deçà des dispositions du code du travail, de par la complicité active de certaines O.S, peut devenir le prélude à une future « embauche » généralisée en CDD et donc à une dégradation encore accentuée de nos conditions de travail.

De plus, la baisse de la subvention de l'Etat pour le fonctionnement de Pôle Emploi est un signe très inquiétant pour l'avenir de l'établissement.

Pour la CGT, les « gains de productivité » cités sont le résultat d'une dématérialisation et d'une sous-traitance croissante qui met à distance l'usager.e. En effet, après la fermeture des accueils l'après-midi hors rendez-vous, après la fermeture générale de l'ARC placement, les fermetures d'ARC Gestion Des Droits se généralisent. L'usager.e qui souhaiterait encore être reçu.e spontanément par un.e agent.e, se voit renvoyer vers des services digitaux ou un rendez-vous ultérieur. L'axe de la personnalisation des services est présenté comme la compensation de cette mise à distance de l'usager.e.

Cependant :

- la direction affiche la volonté d'une plus grande personnalisation mais n'en a plus les moyens en effectifs pour la mettre réellement en œuvre (pour exemple : les nombreuses heures supplémentaires GDD).*
- La direction affiche un service de proximité mais dans le même temps refuse les réceptions sans rendez-vous, renvoie ses usager.e.s vers les outils numériques (et donc les algorithmes) et met en place des inscriptions collectives avec le pack de démarrage.*
- La direction affiche son souhait de s'occuper de celles et ceux qui en ont le plus besoin mais dans le même temps multiplie les contrôles sur les usager.e.s et sous-traite de plus en plus de prestations.*

Pour la CGT, ces orientations stratégiques développent principalement une offre de service basée sur l'Intelligence Artificielle et la digitalisation, renforcent le contrôle tant des Privé.e.s d'Emploi que des agent.e.s, met l'accent sur les besoins des entreprises et des métiers en tension pour forcer les demandeurs/demandeuses à accepter des offres à n'importe quel prix (en lien avec un Régime d'Assurance Chômage dévastateur pour les « permittents » entre autre). Ces Orientations mettent en danger l'institution et ses personnels.

Pour la CGT, un Service Public ne se pilote pas à coups d'indicateurs de résultats et de tableaux de pilotage. Ce sont nos missions qui doivent déterminer nos moyens et non l'inverse.

Ces Orientations s'inscrivent dans la continuité :

- *la généralisation de l'approche par compétence en lieu et place de la qualification, le développement de « Mon Assistant Personnel » qui peine à convaincre, l'évolution de l'offre de service à distance par mel ou par visioconférence ou en collectif participant toujours à la déqualification des Conseiller.e.s à l'Emploi et à la réduction de nos missions.*
- *Le renforcement du Contrôle de la Recherche d'emploi au détriment de l'accompagnement, la mise en œuvre de nouveaux motifs de sanctions et l'expérimentation du « journal de bord » transcrite dans la convention tripartite n'ont pour seuls objectifs que de stigmatiser les privé.e.s d'emploi assimilé.e.s à des fraudeurs/fraudeuses, les contraindre à accepter les offres d'emploi en fonction des besoins des employeurs/employeuses, faire baisser statistiquement les chiffres du chômage et en réalité tenter de masquer une politique de l'emploi en échec depuis de nombreuses années.*
- *La poursuite de nouvelles pratiques managériales qui sont entérinées ici comme enjeux stratégiques telles que le « Nouveau Pari de la Confiance » et « C'est notre Perf' » participant à faire peser sur les agent.e.s la responsabilité d'accroître leur propre productivité dans un contexte de réduction d'effectifs pour atteindre les indicateurs de la Direction.*
- *La mise en place d'un socle commun d'offre de services minimalistes est la fin de l'égalité de service pour les usager.e.s sur tout le territoire*
- *L'Agence de Demain associée au développement du numérique participe à éloigner les usager.e.s des agences et préfigure aux restructurations du réseau à venir.*

La CGT Pôle emploi combat ces orientations car elles sont mortifères pour le Service Public de l'Emploi et le droit à une juste indemnisation, pour nos missions au service des besoins des usager.e.s et pour l'ensemble des agent.e.s.

Il s'agissait ce jour de présenter les orientations au niveau national, la Direction nous dit être en attente de la déclinaison régionale. Cette 1^{ère} information fera donc l'objet d'un point au prochain CSE et nous permettra alors d'entrer dans les détails de la mise en œuvre de ces orientations au niveau régional.

2- Information sur la loi relative au droit à l'erreur

La Direction nous fait une présentation de la loi ESSOC du 10 août 2018 qui met en place le « droit à l'erreur » et se félicite de la façon dont Pôle emploi le met en place.

La CGT conteste fermement l'autocongratulation de la Direction !

Non, l'établissement ne peut se glorifier d'avoir mis en place le droit à l'erreur.

Sur les sites les agent.e.s sont peu voire pas informé.e.s, un mémo a été diffusé en juillet 2019 mais qui l'a vu ? Qui le connaît ? Quelles procédures ont été mises en place ?

La CGT dénonce une absence d'information auprès des personnels qui aboutit à un « démerde-toi » un peu trop à la mode et générateur d'inégalités de traitement.

Grâce au bon sens et à l'intelligence collective, oui, le droit à l'erreur est mis en place par les agent.e.s mais en dehors de tout cadre, en l'absence de toute directive.

De nombreux points de ce droit à l'erreur posent question et doivent faire l'objet d'échanges, d'explications et surtout de partage au sein de l'établissement afin d'assurer un traitement juste et équitable sur toute notre région.

- Qui et comment définit on la bonne foi d'un.e usager.e?
- Si le droit à l'erreur ne s'applique qu'à la 1^{ère} erreur : quand le compteur repart-il à zéro ? Sur quelle période remonte-t-on ? Une fois par inscription ?
- Qui reprend le dossier pour « réparer l'erreur » ? Le texte dit la personne concernée mais qui est-elle ?

La réponse de la Direction est une formation en E.learning de 20 minutes et l'existence d'un site gouvernemental « ousp.gouv.fr ».

Après vérification, la CGT constate que ce site ne fait que lister les erreurs les plus commises et n'apporte aucune solution aux usager.e.s. De plus, qui connait ce site ? Aucune publicité n'en a été faite ?

La CGT réclame une réelle formation afin que les informations soient partagées par l'ensemble des personnels pour garantir une égalité de traitement pour toutes et tous ainsi qu'un juste de confort aux agent.e.s dans l'exercice de ses fonctions.

3- Désignation des membres du Comité Social et Economique Central

- Point toujours en report

4- Désignation des représentants de proximité

SNAP	6 sièges
CFDT	5 sièges
FO	6 sièges
CFE/CGC	4 sièges
SNU	3 sièges (-1 cédé à la CGT)
CGT	3 sièges (+1 cédé par le SNU)

Le SNU a cédé un poste de RP à la CGT afin de permettre à celle-ci de proposer une candidate à la Direction régionale rouennaise. Proposition validée par l'ensemble des organisations syndicales afin d'éviter de laisser un poste vacant au siège.

DT 76

DTD ROUEN Le Pennuisic Karine (CGT)
 Thireau Laurence (SNAP)
 Michel Virginie (FO)

DTD LE HAVRE Quentel Valérie (CFDT)
 Demare Cécile (SNAP)
 Jacques Sonia (FO)
 Lucas Grégory (FO)
 Lecoq-Cherblanc Anne (SNU)

DT 14/50

DTD CALVADOS Bouquet Aline (SNAP)
 Monrocq Marie (FO)
 Sanchez Isabelle (SNU)
 Orain Vanessa (CFDT)

DTD MANCHE, ST PIERRE ET MIQUELON
 Morin Yann (SNAP)
 Cabel Myriam (CFDT)
 Vigot Anne Laure (CFE CGC)

DTD EVREUX Mennerun Elodie (SNAP)
 Bellois Isabelle (FO)
 Le Bec Fanny (CFDT)
 Coris Catherine (CFE CGC)

DTD ORNE Busnel Chantal (Snap)
 Aumont Pascal (CFDT)

DAP Sadot Michèle (CGT)
 Paviot Laurent (FO)

Direction régionale

DR ROUEN Hure Christelle (CGT)
 Louvet Marie (CFE CGC)

DR CAEN Laurent Serge (CGT)
 Pouchin Frédéric (CFE CGC)

5- Réponse de la Direction aux éventuelles réclamations (relatives à l'application des dispositions légales, réglementaires et/ou conventionnelles) des membres du CSE parvenues préalablement à la Direction.

- Plusieurs questions portent sur les Maisons France Services au public. La Direction nous réaffirme que les Maisons France Services n'ont pas pour objectif de remplacer les services de Pôle emploi mais bien **UNIQUEMENT** d'apporter un soutien aux utilisateurs/utilisatrices des services publics et de leur délivrer une première information simple.

- La CGT alerte sur l'anxiété générée par l'arrivée d'une MFS à moins de 50 mètres du point relais de Carentan. La Direction nous répond que sur ce point relais les agent.e.s n'ont pas à s'inquiéter **POUR L'INSTANT** car la réflexion devra avoir lieu sur la nécessité de maintenir ou pas certains services qui pourraient faire doublon entre le point relais et la MFS.

- Un séminaire est prévu pour l'ensemble des agent.e.s des deux Directions appui à la production mais les horaires imposés ne permettent pas de valider 7h30. L'ensemble des organisations syndicales demande à la Direction d'accepter de valider cette journée à 7h30 afin d'encourager la convivialité de ce moment.

- Cherbourg Ouest : Il a été demandé à l'ensemble des agent.e.s, dont les télétravailleurs/télétravailleuses, d'être présent.e.s le vendredi 29/11/2019 après-midi pour l'intronisation par la DT du nouveau DAPE : David LEFEVRE. A nos interrogations quant à la diffusion du poste et à l'absolue nécessité de la présence de l'ensemble des agent.e.s un vendredi après-midi, la Direction nous a indiqué qu'il s'agissait d'une mission d'intérim, sans date de fin, étant donné que le projet de CHERBOURG était **SUSPENDU** et qu'il n'y avait pas lieu de déposer l'offre sur la BDE. Cet événement étant considéré comme une réunion de service, les agent.e.s se devaient d'être toutes et tous présent.e.s... L'ensemble des OS ont rappelé que les réunions de service se déroulaient le jeudi après-midi et non le vendredi.

Vos élu.e.s se tiennent à votre disposition pour toutes vos questions et suggestions.

Le prochain CSE se tiendra le 17.12.2019

Vos élu.es CGT au CSE :

Sophie Leclerc, Stéphanie Dorin, Guillaume Gravier

Laurence Chapelle, Anne Houeix, Patrick Julita

Représentante syndicale : Karine Vasseur



Bulletin d'Adhésion à la CGT

Nom : Prénom :
Adresse :
Site, Service, Unité :
Tel :
E-Mail :@

A retourner auprès de la/du militant.e de votre choix.